



COLLOQUE

La protection des sites et monuments naturels : retour sur la loi du 2 mai 1930

6 mars 2020, de 9h à 17h

Faculté de droit et des sciences économiques
Grand Amphi
Avenue Pierre de Coubertin - 11100 Narbonne



© P.Thebault/PNPGC

Sous la direction scientifique de :

Jean-Marc Février, professeur de droit public à l'Université de Perpignan-Via Domitia, CDED,

Eric Naim-Gesbert, professeur de droit public à l'Université Toulouse-Capitole, IMH,

Rémi Radiguet, maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan-Via Domitia, CDED.

Programme

Matinée

Le cadre juridique de la protection des sites

I. Le droit des sites naturels

9h

« Présentation et avant-propos. Définitions »,

Éric Naim-Gesbert, Professeur de droit public à l'Université de Toulouse Capitole, IMH.

9h30

« L'identification des sites et monuments naturels et les modalités de leur protection »,

Jean-Marc Février, Professeur de droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, CDED, avocat au Barreau de Narbonne.

10h

« Protection des sites naturels par les juges »,

Maxime Boul, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulouse Capitole, IMH.

II. Autour du droit des sites naturels

10h45

« Protection des sites naturels et autres mécanismes de protection »,

Rémi Radiguet, Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, CDED.

11h15

« Protection des sites et patrimoine mondial de l'Unesco »,

Pierre-Alain Collot, Maître de conférences en droit public à l'Institution National Universitaire J.-F. Champollion.

11h45

« Protection des sites et droit de l'urbanisme »,

Amélia Crozes, Doctorante en droit public à l'Université Toulouse Capitole, IMH.

12h15-14h

Pause déjeuner



Après-midi

Parcs naturels régionaux d'Occitanie : retours d'expériences sur les sites naturels.

14h

Première table ronde : « Organiser la fréquentation des sites protégés », animation **Frédéric Bouin**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, CDED.

- Monsieur **Didier Rochotte**, responsable des opérations Grands Sites, DDTM de l'Hérault,
- Monsieur **Jean-Louis Blaise**, Vice-Président du Parc Naturel des Pyrénées catalanes, président de la Fédération des réserves naturelles catalanes,
- Monsieur **Mathieu Cruège**, directeur du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises,

15h

Deuxième table ronde : « Protection des sites et transition énergétique », animation **Éric Naim-Gesbert**, Professeur de droit public à l'Université de Toulouse Capitole, IMH.

- Monsieur **Christian Font**, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Monsieur **Pierre Lehemas**, DREAL Occitanie, Direction Aménagement / Département Sites et Paysages,
- Monsieur **Mathieu Cruège**, directeur du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

15h45

Pause

16h

Troisième table ronde : « Le mille feuilles de la protection de l'environnement : gouvernance et coordination des instruments », animation **Rémi Radiguet**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, CDED.

- Madame **Jocelyne Fert**, Maire de Montesquieu-Avantès,
- Monsieur **Florent Tarrisse**, directeur du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Madame **Séverine Casassayas**, directrice du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

17h

Conclusions

Jean-Marc Février, Professeur de droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, CDED, avocat au Barreau de Narbonne.

Inscription :

Gratuite mais obligatoire par mail : dep-envurba@univ-perp.fr

Informations : 04 68 90 11 28

Adresse :

Faculté de droit- Grand Amphi- Avenue Pierre de Coubertin – 11100 Narbonne

Accès :

Par l'autoroute : sortie 37, direction centre-ville puis pôle universitaire

Par le train : gare sncf de Narbonne, bus B direction Bonne source, arrêt Pôle universitaire

Temps de parcours : Toulouse (1h15) – Montpellier (50 min) – Perpignan (40 min)